

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 10 SEPTEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 10 septembre 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance

3. Adoption de l'ordre du jour

9 personnes et 1journalistes étaient présents dans la salle des délibérations.

4. Période de questions

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012

6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

fonds d'administration au 5 septembre 2012

148 132,42\$

7. Dépôt par le directeur général, greffier et trésorier des rapports suivants :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 août 2012

Chèques : 304 039,71 \$ + Paiement par Internet :
98 089,05\$ = 399 128,76\$

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 5 septembre 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de juillet : 895 400,00 \$
Valeur pour l'année 2012 : 11 309 477,00\$

- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 2 août 2012

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour les mois de juillet et août 2012

Juin 2012	Juillet 2012	Août 2012
8 interventions 2 entraides	9 interventions 1entraides	6 interventions 4 entraides

- Registres comparatifs du site de matériaux sec

Revenus journaliers - Juillet 2012 – Annuel 2012

GESTION ET ADMINISTRATION

G.1. Avis de motion / Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

G.2 Avis de motion / Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

G.3 FQM – Résolution pour l'assemblée générale annuelle.

G.4 Système téléphonique – Modification du système et achat d'appareils.

G.5 Mandat à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour une demande de subvention auprès de Tricentris, centre de tri, et acceptation du transfert de ladite subvention

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RESSOURCES HUMAINES

- G.6** Embauche Chef des opérations « Marina & Camping Chatham.
- G.7** Politique de respect en milieu de travail.
- G.8** Transaction et quittance / employé #302-000-0334

LOISIRS

- L.1** Autorisation de renouvellement de la convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. (CRSPBL).
- L.2** Demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés et mise en place d'un service de bibliothèque mobile pour les aînés.
- L.3** Résolution d'appui à la demande de subvention du Cercle des Fermières de Saint-Philippe dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
- L.4** Autorisation de mandater Monsieur Jacques Labrosse pour la préparation et l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes du Centre « La Randonnée » pour la saison 2012-2013.
- L.5** Renouvellement de l'entente de services avec le « Golf et Auberge Oasis » pour la saison de ski 2012-2013 du Centre de ski de fond « La Randonnée ».
- L.6** Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire – Demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer au Parc Roland-Cadieux
- L.7** Aménagement d'une patinoire au Parc Roland-Cadieux

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du Règlement numéro 058-05-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre les usages de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité et réparation et vente de machinerie lourde sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole Ag-143 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : Monsieur Martin Guay pour et au nom de la compagnie 9007 0525 Québec inc

Zone visée : Ag-143

Nature : Permettre les usages de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité et réparation et vente de machinerie lourde sous commerce artériel lourd (c5) dans

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

la zone agricole Ag-143 et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.2** Adoption du Règlement numéro 058-06-2012 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous commerce de détail (c1) dans la zone résidentielle faible densité Ha-217 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : Monsieur Jean-Noël Pilotte

Zone visée : Ha-217

Nature : Permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie » sous commerce de détail (c1) dans la zone résidentielle faible densité Ha-217 et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.3** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-013 – 45, rue Binette – Madame Esthel Morrissette

Nature : Autoriser un gazébo d'une superficie de 20,81 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres carrés.

Requérant : Madame Esthel Morrissette

Localisation : 45, rue Binette

- U.4** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-014 – 34, chemin Oswald Lemieux – Monsieur Denis Auclair

Nature : Autoriser un garage détaché en cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière; Autoriser que le garage détaché soit implanté à 6,096 mètres de la ligne de propriété avant considérant que la marge avant prescrite est de 7,50 mètres.

Requérant : Monsieur Denis Auclair

Localisation : 34, chemin Oswald Lemieux

- U.5** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-015 – Lot vacant situé sur le chemin Sinclair – Monsieur Pierre-André Pelletier

Nature : Autoriser un garage détaché en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière. Le garage détaché sera implanté à plus de 15,00 mètres de la ligne de propriété avant et la résidence à plus de 20,00 mètres. La marge avant prescrite est de 7,50 mètres.

Requérant : Monsieur Pierre-André Pelletier

Localisation : Lot vacant situé sur le chemin Sinclair

- U.6** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-016 – 15, chemin Staynerville Est – Monsieur André Letendre

Nature : Autoriser un garage attenant à la résidence d'une superficie de 139,35 mètres carrés au lieu de 90,00 mètres carrés; Autoriser un garage attenant qui aura 3 portes de garage qui seront apparentes au lieu de 2.

Requérant : Monsieur André Letendre

Localisation : 15, chemin Staynerville Est

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.7** Addenda au protocole d'entente promoteur entre la Ville et la compagnie 9216-8988 Québec Inc. visant le projet résidentiel Domaine Cadieux / compensation pour milieux humides.
- U.8** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour l'utilisation d'un chemin d'accès reliant l'usage de centre de tri à la montée Cushing situé sur le lot 4 423 715 du cadastre du Québec situé sur la montée Cushing
- Requérant : Monsieur Martin Guay pour et au nom de la compagnie Bernard Paysagiste inc*
Localisation : montée Cushing
Nature : Permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour l'utilisation d'un chemin d'accès reliant l'usage de centre de tri à la montée Cushing situé sur le lot 4 423 715 du cadastre du Québec situé sur la montée Cushing
- U.9** Demande Pacte rural / MRC d'Argenteuil

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Autorisation de démarches d'appel d'offres publics pour la disposition d'un actif hors d'usage de fonctionner – Terri 1988 Modèle 2020 – entretien des pistes de ski de fonds.
- T.P.2** Autorisation de démarches d'appel d'offres publics pour le contrôle canin sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.
- T.P.3** Droits de passage et autorisation au « Club Quad Basses Laurentides » à traverser certains chemins municipaux le 6 octobre 2012.
- T.P.4** Ajout de tronçons au mandat initial relativement aux priorités de routes à entretenir suite à l'octroi de mandat pour des services professionnels pour plans, devis et surveillance de chantier - CIMA +
- T.P.5** Autorisation de démarches d'appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de mise au norme du réservoir d'eau potable d'une capacité de 1 800 mètres cubes et de l'installation de cinq (5) bornes sèches sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.
- T.P.6** Conformité d'une voie de circulation
- T.P.7** Honoraires professionnels – Plans, devis et surveillance des travaux – Construction d'un nouveau trottoir de 385 mètres sur la route du Canton dans le secteur de St-Philippe – Octroi de mandat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. *Correspondance*
10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
11. *Varia*
12. *2^{ième} période de questions*
13. *Levée de la séance*

12-09-262 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau;

QUE les points G.6, L.7, U.7, T.P.2 et T.P.4 soient reportés à une séance ultérieure;

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19h3 à 19h10 : Des contribuables posent des questions sur un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

12-09-263 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll, et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-09-264

ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'août 2012, au montant de 148 132,42 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du *31 août 2012*
Chèques 304 039,71 \$ + Paiement par Internet 95089,05 \$ = 399 128,76 \$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du *31 août 2012*
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours
- Procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du *2 août 2012*
- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour les mois de juillet et août 2012
- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX – 2012 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

12-09-265 **RÉSOLUTION À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2012 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec adoptent et régissent divers règlements;

CONSIDÉRANT QU'elles ont la responsabilité de voir à leur respect;

CONSIDÉRANT QU'elles peuvent constater les infractions aux dits règlements et les sanctionner en émettant des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE les contrevenants sont tenus de payer lesdites pénalités et de corriger les infractions commises;

CONSIDÉRANT QU'en cas de non paiement de la pénalité et de correction de l'infraction de la part du contrevenant, les municipalités réfèrent le dossier aux cours municipales afin qu'elles ordonnent au contrevenant de payer ladite pénalité monétaire et de corriger l'infraction commise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Georges Diné, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham que le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes soient modifier de telle sorte que les jugements des cours municipales établissent dans leurs prononcés une échéance de correction de l'infraction au delà de laquelle, la municipalité est autorisée à effectuer ou faire effectuer les corrections requises suite à l'infraction et inscrire les frais ainsi engendrés au compte de taxe municipale du contrevenant tout comme le paiement de la ou des pénalités dues. Cette tarification étant considérée comme une taxe à payer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la présente résolution et accepte qu'elle soit présentée pour adoption lors de l'assemblée générale annuelle 2012 de la Fédération Québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-09-266

**SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – MODIFICATION DU
SYSTÈME ET ACHAT D'APPAREILS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil nous propose d'installer un système téléphonique IP à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau système serait supporté par la MRC, tout comme il est fait pour notre système informatique;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure nous permettra d'annuler 7 lignes téléphoniques de Bell Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure nécessite l'achat de 20 nouveaux téléphones dont le coût total est estimé à 3 473\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les lignes téléphoniques remplacées à l'hôtel de ville nous coûtent actuellement 5 820 \$ et que le coût d'acquisition et d'opération du nouveau système nous coûtera 6 835 \$ la première année et 2 820\$ pour chacune des années suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil nous fournit déjà un excellent service de support informatique et que l'on peut s'attendre à un meilleur service de leur part que celui offert actuellement par Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation d'un système téléphonique IP par la MRC d'Argenteuil et l'achat de 20 nouveaux appareils compatibles au système IP au coût total de 3 473\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

12-09-267

**MANDAT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES POUR UNE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE
TRICENTRIS, CENTRE DE TRI, ET ACCEPTATION DU
TRANSFERTS DE LADITE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de produire un outil promotionnel de type dépliant ou autocollant visant à améliorer la qualité des matières recyclables récupérées sur le territoire de ses municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, a élaboré un programme de subvention intitulé « Amélioration de la performance » dont la date limite pour le dépôt des demandes est le 1^{er} octobre 2012 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie doivent accepter que les sommes disponibles, calculées en fonction de leur population, puissent être demandées et versées à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour la réalisation et la distribution de cet outil promotionnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposée par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et résolu

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de mandater la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin qu'elle dépose auprès de Tricentris, centre de tri, une demande de subvention dans le cadre du programme « Amélioration de la performance », visant la population de son territoire.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que les sommes disponibles auprès de Tricentris, centre de tri, puissent être demandées et versées directement à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de défrayer une partie des coûts de la production et la distribution d'un outil promotionnel visant à améliorer la qualité des matières recyclables récupérées.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

12-09-268

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RESPECT EN MILIEU DE TRAVAIL.

Considérant que le respect demeure une valeur importante en milieu de travail, tant pour les employés, les élus et les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde;

Que le conseil municipal adopte la présente politique de respect en milieu de travail et demande au directeur général, greffier et trésorier d'en faire la promotion et de mettre en place les mesures d'encadrement requises à son application.

Adoptée à l'unanimité

12-09-269

TRANSACTION ET QUITTANCE / EMPLOYÉ NO. 302-000-0334

CONSIDÉRANT QUE l'employé no. 302-000-0334 prend sa retraite;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général, greffier et trésorier à l'égard des conditions afférentes à cette prise de retraite;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance desdites conditions et se disent en accord avec elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer;

QUE le maire et le directeur général, greffier et trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant plein effet cette transaction et quittance ainsi qu'à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

12-09-270

AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DES LAURENTIDES INC. (CRSPBL).

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la Convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des obligations du CRSPBL ainsi que ceux de la Ville de Brownsburg-Chatham relatives à cette entente;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de la Convention de services doit avoir lieu avant le 15 septembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement de la Convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le Maire, monsieur Georges Diné, ainsi que le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-09-271

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE MOBILE POUR LES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT que la Ville de Brownsburg-Chatham désire contribuer au bien-être de ses aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Brownsburg-Chatham désire bonifier l'accessibilité aux aînés à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette subvention pourrait permettre l'achat de livres à gros caractères et mettre en place un système de bibliothèque mobile pour les aînés;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de Monsieur David Toussaint, Chef au Service loisirs et culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur David Toussaint, Chef au Service loisirs et culture, pour présenter une demande de subvention dans le cadre du « Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

12-09-272

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-PHILIPPE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Saint-Philippe désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution dans la communauté du Cercle des Fermières de Saint-Philippe est reconnue par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT que le projet présenté par le Cercle des Fermières de Saint-Philippe propose des ateliers éducatifs pour les jeunes de la Ville de Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer cette initiative.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appui le Cercle des Fermières de Saint-Philippe, dans leur demande de subvention auprès du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés ».

Adopté à l'unanimité

12-09-273

AUTORISATION DE MANDATER MONSIEUR JACQUES LABROSSE POUR LA PRÉPARATION ET L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES DU CENTRE « LA RANDONNÉE » POUR LA SAISON 2012-2013.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham opère le Centre de ski de fond « La randonnée ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir des sentiers de ski de fond et de raquettes de qualité et sécuritaire à ses usagés;

CONSIDÉRANT QUE le traçage des pistes de ski de fond demande une expertise particulière et que celui-ci doit être effectué tous les jours et incluant les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des sentiers demande des travaux d'entretien, et ce, plusieurs semaines avant la tombée de la neige;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse offre ses services afin de préparer les sentiers, tracer et entretenir la machinerie nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse œuvre bénévolement pour le Centre de ski de fond « La Randonnée » depuis plusieurs années et que ses connaissances dans ce domaine sont reconnues par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse aura notamment comme mandat de former un employé municipal pour la préparation et l'entretien du Centre de ski de fond « La Randonnée ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs à mandater monsieur Jacques Labrosse pour la préparation des sentiers, le traçage, la formation d'un employé municipal ainsi que l'entretien de la machinerie requise à la réalisation de ses fonctions.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le travail bénévole de Monsieur Jacques Labrosse soit couvert les polices d'assurances de la Ville et que notre assureur soit avisé en conséquence par le biais de notre courtier Assurances Jones;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, à signer la lettre d'entente no.35 proposée par le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 4487 qui fera en sorte d'autoriser un tiers à procéder au traçage et à l'entretien des pistes de ski de fond du centre La Randonnée.

Adopté à l'unanimité

12-09-274

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE « GOLF ET AUBERGE OASIS » POUR LA SAISON DE SKI 2012-2013 DU CENTRE DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE ».

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec le propriétaire du « *Club de Golf & Auberge Oasis* » pour la prochaine saison du Centre de ski de fond « *La Randonnée* »;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue, en date du 8 Août 2012, laquelle comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, l'utilisation d'une pente de glissade, les frais de chauffage et d'électricité ainsi que le téléphone et l'internet, à l'exclusion de l'épandage d'abrasif dans le stationnement et le chemin d'accès pour une somme de 10 500\$, plus toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comprend également les frais d'entretien des aires communs et des salles de bains, ainsi qu'un employé chargé de l'opération de la billetterie et de la location d'équipement, du déneigement des escaliers et de l'abrasif pour une somme de 9 500\$, plus toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ses frais représente une somme totale de 20 000\$, plus toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est valide pour la période entre le 12 décembre 2012 et le 14 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de la vente des billets et de la location des équipements mis à la disposition des usagers demeureront à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil et la Ville de Lachute sont des partenaires financiers dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « *Club de golf et Auberge Oasis* » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « *La Randonnée* » pour la saison 2012-2013, moyennant un coût de 20 500\$, plus taxes applicables.

QUE le paiement de ces frais soit effectué en deux versements, soit au 15 janvier 2013 et au 15 février 2013.

Adoptée à l'unanimité

12-09-275

FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER AU PARC ROLAND-CADIEUX

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC), en vigueur jusqu'au 31 mars 2014, vise à appuyer la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire présenter un projet de réaménagement du terrain soccer au Parc Roland-Cadieux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham ne possède pas de terrain de soccer règlementaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par Serge Riendeau;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham présente une proposition dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire et autorise monsieur René Tousignant, Directeur général, greffier et trésorier, à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la demande en ce sens;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à payer sa part des coûts admissibles au « Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire » et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-09-276

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE LES USAGES DE SERVICES TECHNIQUES ET DE VENTE INCLUANT RÉPARATION D'APPAREILS DIVERS EN ÉLECTRICITÉ ET RÉPARATION ET VENTE DE MACHINERIE LOURDE SOUS COMMERCE ARTÉRIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE AGRICOLE AG-143 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juillet 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 août 2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 6 août 2012;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage «services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité» de même que l'usage «réparation et vente de machinerie lourde», sous commerce artériel lourd (C5);

ATTENDU QU'une reconnaissance a déjà été obtenue pour l'usage de «réparation et vente de machinerie lourde» auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le site des parties de lot 588-1 et 588 du cadastre du canton de Chatham compte tenu que l'usage était exercé depuis avant l'entrée en vigueur de la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone agricole Ag-143, en y ajoutant l'usage «services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité» sous l'usage «C5 – Commerce artériel lourd», et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage spécifiquement permis ou exclu», une note (c) à la suite de la note (b) et se lisant comme suit :

«(c) : uniquement permis l'usage de services techniques et de vente incluant réparation d'appareils divers en électricité».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 22, en ajoutant sous le point 5) Commerce artériel lourd (c5), la lettre «i)» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

5) Commerce artériel lourd (c5) :

« i) la réparation et vente de machinerie lourde».

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone agricole Ag-143, en y ajoutant l'usage «réparation et vente de machinerie lourde » sous l'usage « C5 – Commerce artériel lourd », et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage spécifiquement permis ou exclu», une note (d) à la suite de la note (c) et se lisant comme suit :

«(c) : uniquement permis l'usage de réparation et vente de machinerie lourde».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Diné
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion : 3 juillet 2012
Adoption du projet : 3 juillet 2012
Adoption du 2^e projet : 6 août 2012
Adoption du Règlement : 10 septembre 2012
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

12-09-277

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-06-2012
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES
PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE
PERMETTRE L'USAGE « PRODUITS ALIMENTAIRES :
PÂTISSERIE, CONFISERIE ET BOULANGERIE » SOUS
COMMERCE DE DÉTAIL (C1) DANS LA ZONE
RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ HA-217 ET D'Y
ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil
municipal à la séance du 3 juillet 2012;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 août
2012 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au
270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le
projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par
le Conseil municipal à la séance ordinaire du 6 août 2012;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de
permettre l'usage « produits alimentaires : pâtisserie, confiserie,
boulangerie » qui s'inscrit sous la catégorie d'usage C1 –
Commerce de détail;

ATTENDU QUE ce commerce s'inscrit dans le développement
économique du centre-ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André
McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham
décrète ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone résidentielle faible densité Ha-217, en y ajoutant l'usage «produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie» sous l'usage «C1 – Commerce de détail» et en y édictant une disposition réglementaire sous «Usage spécifiquement permis ou exclu», au point (c) à la suite de la note (b), la note suivante :

«(c) uniquement autorisé l'usage de produits alimentaires : pâtisserie, confiserie et boulangerie».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Diné
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion : 3 juillet 2012
Adoption du projet : 3 juillet 2012
Adoption du 2^e projet : 6 août 2012
Adoption du Règlement : 10 septembre 2012
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

12-09-278

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-013 – 45, RUE BINETTE – MADAME ESTHEL MORRISSETTE.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-013 présentée par madame Esthel Morrissette pour la propriété située au 45, rue Binette, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un gazébo d'une superficie de 20,81 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres carrés;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan du gazébo dessiné par la requérante;
- Photographie montrant le gazébo;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à permettre un abri moustiquaire (gazébo) aménagé à même la galerie attenante à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le gazébo sera implanté sur une propriété située dans une zone de villégiature et que le couvert boisé sera conservé ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-013 présentée par madame Esthel Morrissette, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 45, rue Binette, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un gazébo d'une superficie de 20,81 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante : Le revêtement extérieur du gazébo devra être de même nature et de même couleur que la résidence».

Adoptée à l'unanimité

12-09-279

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-014 – 34, CHEMIN OSWALD LEMIEUX – MONSIEUR DENIS AUCLAIR.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-014 présentée par monsieur Denis Auclair pour la propriété située au 34, chemin Oswald-Lemieux, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Un garage détaché en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière;
- Que le garage détaché soit implanté à 6,096 mètres de la ligne de propriété avant considérant que la marge avant prescrite est de 7,50 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis d'implantation du garage détaché préparé par le requérant;
- Plan du garage détaché projeté;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur le bord d'un lac dans une zone de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est implantée à plus de 25,00 mètres de la ligne de propriété avant;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sanitaire est localisée en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du garage détaché en cour avant est dictée par l'implantation de la résidence aux abords du lac et la cour arrière est occupée par la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-014 présentée par monsieur Denis Auclair, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 34, Oswald-Lemieux, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un garage détaché en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière;
- Que le garage détaché soit implanté à 6,096 mètres de la ligne de propriété avant considérant que la marge avant prescrite est de 7,50 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :Le revêtement extérieur du garage détaché de même nature et de même couleur que la résidence».

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-09-280

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-015 – LOT VACANT SITUÉ SUR LE CHEMIN SINCLAIR – MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ PELLETIER

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-015 présentée par monsieur Pierre-André Pelletier pour le lot vacant 4 234 994 du cadastre du Québec situé sur le chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un garage détaché en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière, tel que prescrit à la réglementation. Le garage détaché sera implanté à plus de 15,00 mètres de la ligne de propriété avant et la résidence à plus de 20,00 mètres. La marge avant prescrite est de 7,50 mètres.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis d'implantation du garage détaché proposé préparé par le requérant;
- Plan du garage détaché proposé;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur le bord d'un ruisseau dans une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la résidence sera implantée à plus de 20,00 mètres de la ligne de propriété donnant sur rue;

CONSIDÉRANT QUE la localisation projetée du garage détaché est dictée par la topographie naturelle du terrain et sa composition;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sanitaire sera implantée en cour arrière, qu'un ruisseau est à la limite de la propriété et que la bande de protection riveraine occupe la cour latérale gauche de même qu'un boisé et qu'en la cour latérale droite il y a un massif rocheux;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prescrit qu'un garage détaché peut être localisé dans la cour avant lorsque le bâtiment principal est implanté à plus de 30,00 mètres de l'emprise de rue, mais cela à la condition que le garage soit implanté à plus de 15,00 mètres de l'emprise de rue et que celui-ci ne soit pas situé dans l'espace compris entre le bâtiment principal et le prolongement de ses murs latéraux et la rue;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché proposé sera implanté à plus de 15,00 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché est implanté sur un terrain ayant une vaste superficie et est boisé;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-015 présentée par monsieur Pierre-André Pelletier, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant 4 234 994 du cadastre du Québec situé sur le chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché en cour avant au lieu d'être localisé en cour latérale ou arrière, tel que prescrit à la réglementation. Le garage détaché sera implanté à plus de 15,00 mètres de la ligne de propriété avant et la résidence à plus de 20,00 mètres. La marge avant prescrite est de 7,50 mètres.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante : Le revêtement extérieur du garage détaché sera de même nature et de même couleur que la résidence».

Adoptée à l'unanimité

12-09-281

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-016 – 15, CHEMIN STAYNERVILLE EST – MONSIEUR ANDRÉ LETENDRE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-016 présentée par monsieur André Letendre pour la propriété du 15, chemin Staynerville Est, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Un garage attenant à la résidence d'une superficie de 139,35 mètres carrés au lieu de 90,00 mètres carrés;
- Un garage attenant qui aura 3 portes de garages qui seront apparentes de la rue au lieu de 2.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants : Croquis d'implantation du garage attenant préparé par le requérant;

- Plan du garage attenant proposé préparé par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le garage attenant à la résidence sera de plus grande superficie en raison de l'espace de rangement requis par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le garage attenant sera de superficie proportionnelle à la résidence;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà un garage attenant comportant 2 portes de garage apparentes de la rue;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le requérant nécessite espace complémentaire de rangement;

CONSIDÉRANT QUE la résultante du projet d'agrandissement du garage attenant fera en sorte d'en augmenter la superficie et que trois (3) portes de garage seront apparentes de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du garage attenant sera de même nature que celui de la résidence avec lequel il s'intégrera harmonieusement;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-016 présentée par monsieur André Letendre, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 15, chemin Staynerville Est, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un garage attenant à la résidence d'une superficie de 139,35 mètres carrés au lieu de 90,00 mètres carrés;
- Un garage attenant qui aura 3 portes de garages qui seront apparentes de la rue au lieu de 2.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante : Le revêtement extérieur du garage attenant sera de même nature et de même couleur que la résidence».

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

12-09-282

AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLICS POUR LA DISPOSITION D'UN ACTIF HORS D'USAGE DE FONCTIONNER – TERRI 1988 MODÈLE 2020 – ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FONDS..

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouvel équipement en 2011, pour effectuer l'entretien des pistes de ski de fonds;

CONSIDÉRANT que l'équipement Terri, portant le numéro d'unité interne L88-111 est hors d'usage au niveau du système d'embrayage;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT l'équipement qui le remplace effectuée les travaux d'entretien de piste de ski de fonds de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas suggéré d'investir à nouveau des sommes afin de faire réparer pour la énième fois l'équipement Terri;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, préalablement avant d'engendrer le processus de tout appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour la disposition d'un équipement hors d'usage de fonctionner – Terri 1988.

Adoptée à l'unanimité

12-09-283

DROITS DE PASSAGE ET AUTORISATION AU « CLUB QUAD BASSES LAURENTIDES » À TRAVERSER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX LE 6 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande d'autorisation du « *Club Quad Basses Laurentides* » pour un droit de passage sur certaines rues de la Ville le 6 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement touristique dans le but de faire découvrir les couleurs de notre région à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'événement représente un attrait touristique pour beaucoup d'adeptes de ce type d'événement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements sont prévus durant le jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le « *Club Quad Basses Laurentides* » à circuler sur les chemins municipaux suivants, à savoir :

1. montée Staynerville Ouest
2. montée Wert
3. chemin Dumoulin

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le « *Club Quad Basses Laurentides* » à circuler sur les chemins municipaux aux conditions suivantes, à savoir :

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000\$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours.
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et cetera), le cas échéant.
- Les responsables du « *Club Quad Basses Laurentides* » devront assurer la sécurité des participants.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de la « *Club Quad Basses Laurentides* » de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

12-09-284

AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE AU NORME DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE D'UNE CAPACITÉ DE 1 800 MÈTRES CUBES.

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été réalisés par la firme LBHA pour ces travaux de mise aux normes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer;

Que soit autorisé l'appel d'offre public pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

12-09-285

CONFORMITÉ D'UNE VOIE DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE par le passé plusieurs chemins ou routes ont été acceptés et reconnus conformes sans qu'ils respectent les règles de conformité édictées par la ville;

CONSIDÉRANT QUE les normes édictées doivent être respectées et que la conformité d'une voie de circulation publique ou privée doit être validée avant d'être considérée conforme;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier de quelle façon sera décrété ladite conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau;

QUE la conformité d'une voie de circulation ne peut être décrétée que par une résolution du conseil municipal, et ce, sur la base d'un certificat de conformité émis par une firme de génie conseil habilité en matière de génie civil.

Adopté à l'unanimité

12-09-286

HONORAIRES PROFESSIONNELS –PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TROTTOIR DE 385 MÈTRES SUR LA ROUTE DU CANTON DANS LE SECTEUR DE ST-PHILIPPE – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT le mandat donné sous la résolution numéro 12-06-198, à la firme Laurentides Experts Conseils, relativement à la production d'une étude préliminaire incluant la production d'une évaluation du coût des travaux pour la construction d'un nouveau trottoir sur la route du Canton dans le secteur de St-Philippe;

CONSIDÉRANT QU'À la lecture du rapport préliminaire incluant l'estimation budgétaire, il est plus approprié de retenir l'option de longueur de 385 mètres linéaires plutôt que 740 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels obtenus en trois volets au montant :

- Partie conception (préparation des plans et devis, demandes des autorisations auprès des Ministères, relevé de terrain et coordination) :

12 417,84\$ taxes incluses

- Partie soumission (visite des lieux, émission des addendas, s'il y a lieu, recommandations)

1 724,70\$ taxes incluses

- Partie construction et surveillance (réunions, approbation dessins d'ateliers, demande de paiements, surveillance, coordonner laboratoire, acceptation, plans tel que construit, etc)

13 337,68\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le montant total est de 27 480,22\$ taxes incluses, ce qui représente 9 % de la valeur estimative totale des travaux;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le mandat auprès de la firme qui a effectué l'étude préliminaire;

CONSIDÉRANT que ces frais seront payés à même un Règlement d'emprunt qui devra faire l'objet d'une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde appuyé par madame la conseillère Paule Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de la production des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'un trottoir de 385 mètres linéaires selon l'offre de service numéro ENV-12-043-2,2012, auprès de la firme Laurentides Experts Conseils pour un montant de 27 480,22\$, toutes les taxes applicables incluses, le tout conditionnel à l'acceptation d'un Règlement d'emprunt ainsi que les approbations du Ministère des Transports pour ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h25 à 19h30: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

12-09-287

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19h32, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

René Tousignant
Directeur général, greffier et
trésorier